**Zeitschrift:** Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie

**Herausgeber:** Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

**Band:** 27 (2001)

Heft: 2

**Rubrik:** Hinweise = Informations

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## **HINWEISE / INFORMATIONS**

## **Bourse «Philippe Zoummeroff»**

# de soutien aux initiatives en faveur de la réinsertion des détenus, concernant les modalités de la réinsertion

L'Association Française de Criminologie vient d'ouvrir les inscriptions à une bourse, intitulée «Bourse Philippe Zoummeroff de soutien aux initiatives en faveur de la réinsertion des détenus, concernant les modalités de la détention». En aidant à faire connaître des pratiques innovantes, imaginées en France ou en toute autre région du monde, cette bourse a l'ambition de favoriser une meilleure prise en charge, par l'ensemble de la société, de la question de la réinsertion des détenus.

L'AFC délivre ainsi tous les deux ans une somme de 12'000.- euros à une ou plusieurs personnes, auteur d'un «projet» novateur dans le domaine de la réinsertion des personnes détenues. Outre la bourse, le jury peut également décerner une ou plusieurs mentions honorifiques à certains travaux méritant particulièrement d'être soutenus.

Le concept de «projet» est à prendre dans un sens très large. Il peut ainsi s'agir d'un projet n'ayant encore connu aucun début d'application, ou qui est en cours de mise en place, ou enfin qui s'inscrit dans la suite d'une idée déjà concrétisée, voire d'un programme de valorisation d'un projet stabilisé.

Le travail peut concerner les détenus eux-mêmes, leur famille ou leur entourage mais aussi les professionnels et bénévoles qui participent à leur réinsertion. De même, différents types d'activités entrent dans le cadre de la bourse (culturelles, éducatives, économiques, sociales, sociothérapeutiques, psychologiques et médicales) et les projets peuvent faire appel à toutes sortes de techniques: aide, assistance, formation, création d'emplois, création d'espaces matériels (architecture) ou virtuels (moyens de communication), accueil des familles rendant visite aux détenus, diffusion de l'information par voie classiques ou par internet, etc.

### Que faire pour présenter sa candidature?

Pour être pris en considération, le candidat doit fournir un dossier constitué:

- d'un texte, rédigé en français ou en anglais, décrivant le projet (25'000 caractères maximum, espaces compris),
- d'un budget prévisionnel décrivant l'emploi envisagé du montant de la bourse,
- d'un curriculum vitae pour les personnes physiques, une copie des statuts pour une association, une documentation équivalente pour toute autre institution (collectivité locale par exemple),
- toute autres pièces utiles susceptibles de permettre une évaluation du projet (CD-ROM, cassette vidéo, maquette, etc.). Le jury se réserve par ailleurs le droit d'organiser des entretiens avec les candidats ou à leur demander tous les compléments d'informations qu'il jugera nécessaires.

Les inscriptions pour la première session de la Bourse (2001-2002) sont officiellement ouvertes depuis le 1er décembre 2001 et les dossiers de candidatures doivent être envoyés avant le 15 mai 2002, à l'adresse suivante:

AFC c/o M. Pierre PELISSIER 19, Rue Ginoux F – 75015 PARIS

### Renseignements complémentaires:

Adresse internet: http://www.afc-assoc.org

E-mail: tournier@ext.jussieu.fr

Tél. Rép/Fax: 33 (0)1 42 63 45 04